

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/HB/MCR

N° 64/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14/11/2013	L'an deux mil treize le vingt huit novembre à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 28/11/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 23</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Programme Local pour l'Habitat (PLH) pour la période 2014-2019</i>	Excusés : PETIT Betty, MAKSOUH Mourad a donné procuration à AUDOUZE Yann, MANIAS Marcel a donné procuration à KNEPPERT Pierre, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, GRIFFON Pierre a donné procuration à MERAUX Jocelyne, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MARTINO Jean-Luc a donné procuration à CLAUDON Pierre, BIGEARD Isabelle a donné procuration à FONTAINE Dalila, Absents : MONNIN Jean-Pierre, PAGNOT Pascal. M. Pierre CHATELAIN est nommé secrétaire de séance.

Le projet de Programme Local pour l'Habitat (PLH) pour la période 2014-2019 a été adopté par Pays de Montbéliard Agglomération en séance du 04 octobre 2013.

Les orientations générales de ce PLH, et le programme d'actions qui les prolongent, s'inscrivent dans la volonté renouvelée de réussir à mobiliser des leviers efficaces pour agir à la fois sur :

- la diversification d'une offre de logements insuffisamment adaptée à la demande, et le maintien d'un niveau moyen de production permettant d'assurer cette diversification et de répondre à l'évolution de la taille des ménages,
- le rééquilibrage progressif des dynamiques de développement du territoire communautaire autour des orientations urbaines qui seront retenues au titre du Projet Urbain d'Agglomération,
- la prévention de la fragilisation du parc ancien et la mobilisation de la vacance pour renforcer l'attractivité des centralités urbaines ou secondaires.

C'est au regard de ces enjeux et des objectifs généraux rappelés ci-dessus qu'il est proposé de retenir 8 orientations générales.

Le Conseil Municipal, sollicité, donne, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet de Programme Local pour l'Habitat.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28/11/2013

Publiée le 28/11/2013.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

